

Projet de loi 124 : Maman, on se verra dans trois jours...

Ce mémoire s'adresse à :

**Denise Lamontagne
Secrétaire de la Commission des affaires sociales**

Adresse :

Édifice Pamphile-LeMay
1035, rue des Parlementaires
3^{ième} étage
Québec (Québec), G1A 1A3

Présenté par :

**Éducatrices, installation St-Rémi
Centre de la petite enfance du Jardin fleuri.**

Date : 23 novembre 2005

Mémoire

Projet de loi 124 : Maman, on se verra dans trois jours...

Mme la Ministre,

Le CPE du Jardin Fleuri a ouvert ses portes en mars 1978. Nous sommes devenu membre de l'office des services de garde à l'enfance un an plus tard, soit en 1979. Tout au long de notre parcours nous avons été confrontés à de nombreuses situations de changement et de crises. Après 27 ans d'histoire, nos expertises, le travail acharné de nos parents administrateurs, de notre personnel éducatif, notre formation continue a fait de notre CPE ce qu'il est aujourd'hui. Les changements ne nous font pas peur lorsqu'ils sont dans le but d'améliorer la qualité des services et l'universalité de ceux-ci.

Le projet de loi 124, tel que proposé ne va pas dans ce sens. Pourquoi demande-t-on au personnel éducateur d'atteindre un ratio 3/3 pour jouer un rôle de simple gardienne ? Où est l'amélioration éducative dans ce contexte. Où sont passés les cinq principes de base qui nous donnaient une ligne éducative tant prônée et sur lesquels on doit se pencher constamment ?

Lors de vos allocutions, vous parliez conciliation famille-travail, comment pourrions-nous répondre à ses besoins en coupant constamment dans les subventions nécessaires au fonctionnement de nos services, Comment répondre aux besoins réels des enfants sans les ressources pédagogiques matérielles et financières ?

Concernant les horaires atypique (ouverture de soir, les fins de semaine, sur appel) : Quand de grandes entreprises comme la cité de la santé à Laval en ont fait l'essai, ils ont constaté que les enfants et les parents sont faits pour vivre en famille chez-eux. Ce projet a été un échec, pour ne nommer que lui. Il ne faudrait pas croire que les parents ont le souci premier de se débarrasser de leurs enfants. Mais nous croyons qu'un tel projet ouvrira la porte à des abus. Allons-nous devenir les « orphelinats du futur » ? Le plus ironique à ce jour, le gouvernement ne subventionne pas plus de 10 heures de garde par jour.

Concernant la double expertise de la garde en milieu familial et en installation que vous proposez d'abolir en enlevant à la majorité des CPE la coordination des volets familial, nous nous demandons comment vous allez vous assurer de la saine gestion avec si peu de coordination ? De plus, comment vous y prendrez pour vous assurer que les besoins réels des enfants et leurs parents seront répondus avec si peu d'accompagnement ? Nous croyons fortement qu'un registre central contrôlant la distribution de place ne se soucie guère de la proximité et de la personnalisation des services.

Nous voudrions conclure sur le fait que tout cela ne coûterait pas un sous, selon la Ministre. Est-ce en bout de ligne pour constater que ce seront les enfants qui paieront la facture ? Non seulement dans la bourse de leurs parents mais surtout dans leur devenir !!!!! ????

CPE du Jardin fleuri, éducatrices, installation St-Rémi